

Le 8 septembre 2015

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande ré-amendée de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour les années témoins 2016 et 2017, l'approbation de son plan d'approvisionnement et la modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.
Dossier de la Régie : R-3924-2015 (Phases 3 et 4)
Notre dossier : 111216.0082

Chère consoeur,

Tel que prévu dans la décision D-2015-090, nous vous faisons parvenir les commentaires de Gazifère à l'égard des enjeux sur lesquels les intervenants souhaitent intervenir dans le cadre des phases 3 et 4 du présent dossier et de leurs budgets de participation afférents.

Notre cliente constate que les intervenants sont avares de détails sur la nature de leur intervention à l'égard des différents enjeux dont ils annoncent vouloir traiter. Seules S.É-AQLPA, et dans une certaine mesure l'ACIG, ont donné une certaine indication des motifs qui sous-tendent leur intervention et des conclusions qu'elles recherchent. La FCEI et l'ACEF se contentent quant à elles de reprendre les enjeux identifiés par la Régie.

Cette absence d'information quant aux préoccupations des intervenants sur les enjeux qu'ils identifient et aux recommandations qu'ils envisagent de proposer, permet difficilement à Gazifère de juger de la pertinence des interventions anticipées et du caractère raisonnable des budgets qui y sont associés, le tout en lien avec la nature de l'intérêt de chacun d'eux. Dans ce contexte, Gazifère doit limiter ses commentaires à l'intervention de S.É-AQLPA.

Les budgets demandés par S.É-AQLPA, tant pour la phase 3 que la phase 4, nous semblent élevés. En effet, son intervention en phase 3 portera essentiellement sur les tests de rentabilité du PGEÉ. Quant aux autres sujets, elle semble appuyer les propositions de Gazifère visant la

correction de l'interfinancement et le suivi sur le gaz non facturé. Par ailleurs, même si tel n'était pas le cas, nous ne croyons pas que ces sujets justifient de tels investissements. Nous désirons également souligner le fait que S.É-AQLPA a déposé une preuve sur un sujet similaire (les bénéfiques non-énergétiques) dans le cadre du dossier R-3879-2014 de Gaz Métro. Gazifère se serait donc attendue à ce que le budget soit moindre afin de refléter le travail déjà effectué à cet égard.

Nous croyons également que le budget demandé par S.É-AQLPA pour la phase 3 se justifie difficilement par rapport à ceux demandés par la FCEI et l'ACEF alors que ceux-ci comptent aborder un plus grand nombre de sujets.

Quant à la phase 4, nous nous expliquons difficilement que le budget demandé par S.É-AQLPA soit identique à celui de la phase 3 alors qu'elle prévoit traiter d'un seul sujet, soit le passage aux US GAAP. De plus, le budget soumis par S.É-AQLPA est supérieur aux budgets de l'ACIG et de la FCEI alors que, contrairement à ces derniers, elle compte se concentrer sur ce seul sujet.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Louise Tremblay

LT/lid

P.j.

c.c.

(par courriel seulement)

Me Stéphanie Lussier (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

Me Guy Sarault (ACIG)

Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)

